

Environnement Chenilles processionnaires : Guénange envisage d'employer les grands moyens

Les chenilles processionnaires ont pullulé cette année en forêt de Guénange. Pour éviter de voir le fléau revenir l'an prochain, la municipalité envisage d'employer les grands moyens. 1 200 chênes pourraient être abattus.

Vu 6004 fois Le 29/09/2018 à 14:00



Photo HD La chenille processionnaire du chêne est un véritable fléau. La municipalité de Guénange envisage les grands moyens pour l'éradiquer. Photo d'archives Pierre HECKLER

Le printemps et l'été ont été compliqués en forêt de Guénange, tout comme sur les zones boisées des communes limitrophes ou encore du côté de Cattenom (Lire RL des 30/05, 2/06, 6/06, 30/06 et 14/07 derniers). En cause, la chenille processionnaire du chêne, très urticante, qui a pullulé et causé pas mal d'inconfort à toutes celles et ceux qui ont croisé son chemin. Aujourd'hui, le constat dressé par Jean-Pierre La Vaullée lors du conseil municipal de Guénange jeudi dernier est sans appel : « Les services nous ont confirmé que 100 % des chênes étaient infectés... » Le fait est que les conditions météorologiques exceptionnelles (hiver doux, printemps et été particulièrement chaud) ont favorisé le développement de ces irritantes petites bestioles. Mais compter uniquement sur un hiver plus rigoureux serait hasardeux pour éviter le renouvellement des épisodes piquants de cette année.

Aux grands maux, les grands remèdes.

De fait, la municipalité a tenté un « traitement » du problème par la destruction de plusieurs nids puis par des pièges à phéromones. Mais l'entreprise a fait chou blanc : « Ce qui est efficace pour d'autres variétés de chenilles ne l'est pas pour les processionnaires du chêne. », a encore expliqué Jean-Pierre La Vaullée. Aussi est-il désormais envisagé de passer à la vitesse supérieure, en éloignant le problème des habitations et limitant ainsi les nuisances induites : « Nous étudions actuellement la possibilité de faire « reculer » la forêt de 50 m par rapport aux habitations riveraines : cela représente l'abattage de quelque 1 200 chênes » a détaillé le maire devant son conseil. Une opération qui, si elle est autorisée, aura, bien entendu, un coût : « Mais la commercialisation des bois et leur valorisation pourraient permettre une opération équilibrée pour la commune. Nous attendons les résultats d'une étude sur le sujet. »